

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2019 à 19 h 00**

Présents :

M<sup>r</sup> Pierre SULPICE, M<sup>r</sup> Matthieu CAILLARD, M<sup>me</sup> Maryline ROSSET, M<sup>me</sup> Laurence BOIRON, M<sup>r</sup> Steve HOGHE, M<sup>r</sup> André DUPERCHY M<sup>r</sup> Laurent DEBAY, M<sup>r</sup> Raphaël CHARDONNET, M<sup>me</sup> Frédérique GRUFFAT, M<sup>me</sup> Christiane PERRIAND; M<sup>r</sup> Stéphane GAMES, M<sup>r</sup> Stéphane MERLIER,

Secrétaire de séance :

M<sup>me</sup> Frédérique GRUFFAT.

Absents et excusés :

M<sup>me</sup> Sabrina FEIGENBLUM, M<sup>r</sup> Stéphane LOMBARD,

### **I. PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR UN SÉJOUR COURT**

Le conseil après en avoir délibéré,

- **Accepte**, à l'unanimité des membres présents, de verser une participation financière à la coopérative de l'école de Saint Jean de Chevelu pour les enfants de Saint Paul participants à l'activité suivante :
  - Séjour court (1 nuitée en yourte) à raison de 20€ par enfant, 14 enfants concernés.

Soit un total de deux cent quatre-vingt euros (280€).

### **II. ORGANISATION DE LA PAUSE MÉRIDienne**

Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal le fonctionnement actuel de la pause méridienne. Il rappelle la décision du conseil municipal du 28 février 2019 de retenir la proposition suivante :

Deux services en alternance comprenant chacun :

- 30 minutes de repas sous la responsabilité de la commune en cuisine et sous la responsabilité de la communauté de communes en salle.
- 1h30 d'activités périscolaires sous la responsabilité de la communauté de communes.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité des membres présents :

- la proposition de la mise en place d'un service commun entre la CCY et les communes, comprenant le temps de restauration et le temps périscolaire, sachant que la préparation des repas restera une compétence communale.

Le conseil municipal, vote 12 voix contre :

- la proposition d'harmonisation des prix du repas entre les différentes communes de la CCY.

Le conseil municipal, vote 7 voix pour, 5 abstentions :

- la proposition d'un forfait pour la garderie matin/midi/soir.

Le conseil municipal, vote 12 voix contre :

- la proposition d'adhésion au logiciel Berger Levraut pour les inscriptions à la cantine.

Le conseil municipal vote 11 voix pour, 1 voix abstention

- la proposition d'une prise en charge totale par les familles du « reste à charge » du temps périscolaire.

Le Maire rappelle qu'il est possible pour la commune de modifier le prix du repas.

### **III. RÉNOVATION DU PRESBYTÈRE DE YENNE**

Le Maire présente la demande émanant de la commune de Yenne. Cette dernière sollicite les communes alentour pour participer financièrement au projet de rénovation du presbytère.

Le conseil après en avoir délibéré,

- **Refuse**, à l'unanimité des membres présents, de verser une participation financière pour la rénovation du presbytère.

### **IV. QUESTIONS DIVERSES**

Subvention dans le cadre du Fond Départemental d'Équipement des Communes (FDEC) :

La commune a déposé des dossiers de demande de subvention :

- pour l'aménagement du cimetière : subvention accordée
- achat d'une mini pelle et d'une remorque : subvention accordée

Mini pelle : la commune va acquérir une mini pelle et ses accessoires complémentaires d'occasion auprès d'une autre mairie qui, suite à la création d'une commune nouvelle, se retrouve avec du matériel en double.